



M A I R I E

D E

S A U V E T E R R E

3 0 1 5 0

Téléphone 04 66 82 55 03

Télécopte 04 66 82 89 57

E-mail : mairiesauveterre@wanadoo.fr

LE MAIRE COMMUNIQUE

La commune de Sauveterre engage la révision générale de son document d'urbanisme ; son POS (plan d'occupation des sols) doit devenir un PLU (plan local d'urbanisme)

La Commune est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS), document d'urbanisme, qui d'une part, encadre l'obtention des permis de construire sur notre commune et d'autre part, permet la préservation des espaces agricoles et naturels. Il est devenu aujourd'hui obsolète. Il doit s'adapter aux nouvelles Lois, notamment la loi du Grenelle de l'Environnement et la Loi ALUR (Loi pour l'accès au logement et un urbanisme modéré). La Commune a ainsi délibéré le 24 avril 2015 pour engager la mise en révision de son POS et sa transformation en PLU (Plan Local d'Urbanisme). Les principaux objectifs sont les suivants :

- l'équilibre entre le renouvellement urbain, la préservation des espaces naturels et des paysages,
- la maîtrise des extensions urbaines, la définition des orientations d'aménagement et de programmation et la création d'éco-quartiers,
- la valorisation des entrées de ville,
- l'intégration au système de déplacement organisé par le Grand Avignon,
- la définition de règles d'urbanisme adaptées en zones agricoles,
- la prise en compte des espaces boisés classés notamment dans le haut de la commune de Sauveterre avec la problématique des ruissellements pluviaux et de l'imperméabilisation des sols.

L'élaboration d'un PLU se différencie de celle d'un POS. Elle est plus longue, plus complexe et comporte d'importantes nouveautés. Elle introduit notamment une concertation avec les habitants. Vous êtes donc largement associés à l'élaboration de ce document et ceci tout au long de la procédure qui devrait durer environ deux années.

Pour vous aidez à comprendre les enjeux de cette élaboration et à participer par vos remarques à sa construction, nous vous invitons à une première réunion publique qui aura lieu **le 25 juin 2015 à 18H30 à la salle des fêtes**. Elle vise à vous informer des modalités d'élaboration du PLU et des moyens qui sont mis à votre disposition pour nous faire part de vos remarques.

Trois autres réunions publiques seront conduites pour concerter au moment du diagnostic, de l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), nouvelle pièce du PLU par rapport au POS et du plan de zonage-règlement.

Pour conduire l'élaboration de son PLU, la Commune se fait accompagner par un bureau d'études spécialisé en urbanisme. Ce dernier animera les réunions publiques aux côtés des élus et tiendra des permanences en mairie à des moments bien particuliers pour répondre à vos questions lors de l'avancement de ce grand dossier.

Venez nombreux assister à la première réunion publique durant laquelle il vous sera présenté les différences entre POS et PLU et les modalités d'associations des Sauveterroises et Sauveterrois à l'élaboration de ce vaste dossier qui définit l'avenir de notre commune.

A votre disposition en Mairie

- un registre est tenu à l'accueil de la mairie. Vous pouvez y consigner l'ensemble de vos remarques tout au long de la procédure. Ce dossier comportera des documents de synthèse relatant l'avancement de la procédure,

- des panneaux d'affichage seront exposés à l'entrée de la mairie après chaque réunion publique. Il s'agit d'une exposition permanente accessible aux heures d'ouverture de la Mairie et qui évoluera au fil de la procédure.

Le site internet de la mairie comportera une rubrique sur le PLU qui évoluera aussi au fil du temps.

**Le Maire
Jacques DEMANSE**

